



Destinataires : - Bureau national
- Secrétaires de section
- Secrétaires de collègues

Paris, le 06 Septembre 2013

→ Communiqué

Accidentologie dans les DIR

Le mercredi 4 septembre 2013 s'est tenue une nouvelle réunion sur l'élaboration d'une instruction de la DGITM (Direction Générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer) ayant pour but de mettre en place des outils visant à préserver la sécurité et la santé physique et mentale des personnels dans les DIR.

Lors de cette réunion FORCE OUVRIÈRE a réaffirmé la nécessité d'inscrire des mesures fortes pour le personnel et de rappeler les obligations et les responsabilités des chefs de services en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

Cette réunion avait pour objectif de finaliser la rédaction de la future instruction pour une présentation au CHSCT-M du mois d'octobre et mise en œuvre dans les services dans la continuité.

FORCE OUVRIÈRE a su s'imposer dans cette réunion et a pu faire une intersyndicale afin d'imposer à l'administration de faire inscrire des mesures immédiates à mettre en œuvre dans les DIR tels que :

- **L'interdiction de dételer la FLR lors de pose de balisage fixe.**
- **La présentation et l'évaluation de CAPODES en CHSCT de proximité.**
- **La généralisation de fiches de maintenance balisage.**
- **Que la flèche d'avertissement soit systématiquement portée ou tractée par un poids lourds.**
- **Une réflexion générale sur l'identification et l'accessibilité des chemins d'accès hors circulations aux équipements pour l'ensemble du personnel sur route.**
- **Aucun travail isolé dans le cadre des interventions d'urgences.**
- **Une commission de suivi afin de contrôler la mise en œuvre de l'instruction.**

Ces mesures immédiates seront accompagnées par des thématiques (balisage, préparations de chantiers, entretiens des dépendances, entretien/réparation d'équipement et surveillance de chantier) dont les DIR devront définir des plans d'action dans le cadre des CHSCT de proximité et rendre compte à la DGITM ainsi qu'à la DRH du ministère.

Par ailleurs, se tiendront «les ateliers sécurités» sur trois lieux différents : Évreux, Toulouse et Lyon, entre le 16 et 19 septembre 2013.

Cet atelier est plébiscité par les agents chaque année, car pour eux c'est un lieu d'échange et de liberté de parole, sur ce qu'il vive au quotidien, dans leur centre.

FORCE OUVRIÈRE encourage les agents des DIR à y participer, afin de défendre leur savoir faire et échanger les bonnes pratiques, avec l'ensemble des personnels travaillant sur la route. C'est également l'occasion, pour les agents des DIR, de défendre le service public.

Il est préférable, à notre sens, d'être présents pour avoir ce droit de parole que de bloquer la tenue de ces ateliers et briller par son absence.